



Numéro de l'acte	2015-27-COMMH
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.9

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2015

QUESTION N°2015-27

MEDIATHEQUE : Organisation d'un concours de poésie – Printemps des poètes

RAPPORTEUR : Madame Christine DACY

Dans le cadre de la manifestation nationale du Printemps des poètes, la médiathèque municipale d'Arques organise un concours de poésie qui s'adresse aux 7-18 ans. Dans ce cadre, les lauréats pourront remporter un prix qui sera décerné le samedi 21 mars lors d'un atelier d'écriture.

Ces lots sont répartis par catégorie :

- primaire : un beau livre de poésie et un bon d'achat de 20 euros à la librairie Mots et Merveilles, située 4 rue des Epéers, à Saint-Omer,
- collège : un recueil de poésie classique, et un bon d'achat de 20 euros à la librairie Mots et Merveilles, située 4 rue des Epéers, à Saint-Omer,
- lycée : un recueil de poésie contemporaine, et un bon d'achat de 20 euros à la librairie Mots et Merveilles, située 4 rue des Epéers, à Saint-Omer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide,

- de se prononcer favorablement sur l'organisation du concours et le règlement ci - annexé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 17 février 2015

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT